



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions – TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pièces de rechange pour Sous-marins	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-183311/A	Date 2018-07-17
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-183311	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VCI-008-26909	
File No. - N° de dossier 008vci.W8482-183311	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Di Niro, Robert	Buyer Id - Id de l'acheteur 008vci
Telephone No. - N° de téléphone (819) 939-3009 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Victoria Class Integrated Contract Support/Class de Victoria
soutien de contrat integre

455 De la Carriere Blvd - 2-SC06

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	7
6.2 BESOIN	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES	7
6.6 PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	10
6.12 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	10
6.13 ARTICLE NUMÉROTÉ	11
6.14 PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON	11
6.15 DURÉE UTILE	11
6.16 CODES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	11
6.17 EXIGENCES RELATIVES À L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ – SÉCURITÉ DES SOUS-MARINS – POUR LES ARTICLES 001 ET 002	12
6.18 DOCUMENTS DE SORTIE – DISTRIBUTION	12
6.19 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION	13
ANNEXE A – BESOIN	17
ANNEXE B – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	18
ANNEXE C – ENSEMBLE DE DONNÉES POUR L'IDENTIFICATION DU MATÉRIEL	19
ANNEXE D – ÉNONCÉ DES EXIGENCES DE QUALITÉ	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences en matière de sécurité

Aucune exigence en matière de sécurité ne s'applique au présent besoin.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'Annexe « A », Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être effectué par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine et de l'Accord de libre-échange Canada-Corée.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – Soumission

B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec précision. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser la ou les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une [1] copie papier)
Section II : Soumission financière (une [1] copie papier)
Section III : Attestations (une [1] copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les dates de livraison prévues doivent figurer dans la soumission technique.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Afin d'aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso/double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

1. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement et l'Annexe « A », Détails des articles. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
2. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée.
3. Les soumissionnaires doivent soumettre des prix individuels pour chaque destination.
4. Plus d'un contrat pourrait être attribué en réponse au présent appel d'offres.

3.1.1 Paiement électronique des factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués au moyen d'instruments de paiement électronique, remplissez l'Annexe « B », *Instruments de paiement électronique*, pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'Annexe « B », *Instruments de paiement électronique*, n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014--11--27) Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

PARTIE 4 – PRODÉCURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro des pièces ainsi que le code OTAN des fabricants et le code NCAGE des pièces proposées conformément à l'*Annexe « A », Détails des articles*.

4.1.1.2 Critères d'évaluation technique obligatoires – Produits équivalents et produits de remplacement

Produits de remplacement – Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement

Les produits dont les numéros de pièce ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement, aux pièces du FOE précisées dans la demande de soumissions et seront pris en compte à condition que le soumissionnaire fournisse ce qui suit :

- a) La preuve, en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE qui fournit une justification ou une explication selon laquelle les numéros de pièces remplacent les pièces du FOE précisées et sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement, aux pièces du FOE précisées;
- b) Tous les renseignements techniques requis afin de démontrer leur conformité technique et de confirmer la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et le rendement de ces produits de remplacement.

Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés dans les cinq (5) jours ouvrables, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer le nom de la marque et le modèle, et/ou le numéro de pièce ainsi que le code OTAN du fabricant et le code NCAGE du produit proposé.

4.1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, prix FCA à l'usine inclus. Les taxes applicables, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise sont exclus.
2. Aux fins de l'évaluation, les montants des soumissions présentées en monnaie étrangère seront convertis en dollars canadiens selon le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions, ou à une autre date qui y est indiquée.
3. Aux fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être jugée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par article sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera qu'une soumission est non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation est jugée fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si ce dernier ne répond pas et ne collabore pas à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera jugée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web des [formulaires concernant le Régime d'intégrité](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, sa soumission sera jugée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) qui figure au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) consacré au Programme du travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de juger qu'une soumission n'est pas recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences en matière de sécurité

Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique au présent contrat.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'*Annexe « A »*, *Détails des articles*.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité moyenne), s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le ____ (*insérer la date*).

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin se fera aux points de livraison précisés à l'*Annexe « A »*, *Détails des articles*.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Robert Di Niro
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Direction du maintien des services maritimes
Secteur des services maritimes et des petits navires
Adresse : 2-SC21, 455, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J9Y 6V7
Téléphone : 819-939-3009
Courriel : robert.diniro@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-183311/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-183311

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
008vci.W8482-183311

Buyer ID - Id de l'acheteur
008vci
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ _
Télécopieur : ____ _
Courriel : _____

Le responsable technique mentionné ci-dessus représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements ne peuvent être effectués qu'au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ _
Télécopieur : ____ _
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition qu'il remplisse de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme indiqué à l'Annexe « A », *Détails des articles*, pour un coût de _____ dollars (canadiens). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne versera pas à l'entrepreneur le prix des travaux découlant de changements apportés à la conception, de modifications ou d'une interprétation différente des devis, à moins que ces changements, modifications ou interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés à l'ouvrage.

6.6.2 Modalités de paiement

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada – entrepreneur établi à l'étranger
C2608C (2015-02-25), Documentation des douanes canadiennes
C2610C (2007-11-30), Droits de douane – Ministère de la Défense nationale est l'importateur
C3015C (2017-08-17), Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

6.6.4 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. dépôt direct (national et international);
- b. échange de données informatisé (EDI);
- c. virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section intitulée « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent être soumises qu'une fois que tous les travaux identifiés sur la facture ont été exécutés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour l'attestation et le paiement.

Ministère de la Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Canada
À l'attention de : D Mar P 5-2-2-2

- b. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante mentionnée à la section intitulée « Responsables » du contrat.
- c. Une (1) copie doit être envoyée au destinataire :

Ministère de la Défense nationale
Officier de logistique de la Base
BFC Esquimalt
Succursale Forces, C.P. 17000
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2
Canada

et

Ministère de la Défense nationale
Forces maritimes de l'Atlantique
Immeuble des comptes créditeurs S-90, salle 334
2686, allée Sextant, Stadacona
C.P. 99000, succ. Forces
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5
Canada

6.7.1 Instructions spéciales concernant la facturation

Si le paiement doit être envoyé à une adresse autre que celle indiquée sur la page couverture du contrat, cette adresse doit être clairement indiquée dans le corps du contrat comme étant l'adresse « Faire remise à ». Cette adresse devrait comprendre les renseignements suivants :

Nom de l'entreprise
Adresse complète
Ville
Province/État
Code postal

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- c) l'Annexe « A », Détails des articles;
- d) l'Annexe « B », Instruments de paiement électronique;
- e) l'Annexe « C », Ensemble de données pour l'identification du matériel;
- f) l'Annexe « D », Énoncé des exigences de qualité;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*indiquer la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, l'indiquer au moment de l'attribution du contrat, par la mention « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ », et inscrire la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications*).

6.11 Contrat de défense

[A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires (écrous, boulons, vis, joints toriques)
D0050C (2007-05-25), Certificat d'utilisateur final
D2000C (2007-11-30), Marquage (pour les articles 003 et 004)
D2001C (2007-11-30), Étiquetage
D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois
D6010C (2007-11-30), Palettisation

6.13 Article numéroté

L'entrepreneur doit consigner, dans le format indiqué dans le document de l'ensemble de données pour l'identification du matériel (EDIM), les éléments de l'EDIM pour les articles qui doivent être livrés en vertu du présent contrat.

Articles 001 et 002; NNO : N4820-99-436-9429
Articles 003 et 004; NNO : N4820-99-724-9294

L'entrepreneur doit faire parvenir le document de l'EDIM avant ou au moment de la présentation de l'avis préalable d'expédition, par voie électronique, au responsable des approvisionnements indiqué dans le contrat.

L'EDIM doit être transmis par voie électronique dans un fichier XLS.

6.14 Préparation pour la livraison

6.14.1 Exigence d'emballage utilisant la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du ministère de la Défense nationale en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles à raison d'une unité par paquet.

6.14.2 Marquage détaillé de l'emballage – Semblables

1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les renseignements suivants soient fournis en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :
 - a) le nom du fabricant;
 - b) le numéro du dessin ou le numéro de la pièce;
 - c) le numéro de série ou de lot;
 - d) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
 - e) la date de fabrication;
 - f) la date d'expiration de la durée utile.
2. Les marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification relative au marquage des Forces canadiennes D-LM-008-002/SF-001.

6.15 Durée utile

Pour tous les articles, l'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste 75 % de la durée utile autorisée selon la norme ISO 2230 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale (MDN).

La durée utile approuvée par le MDN pour les articles 001 et 002 est actuellement de 120 mois.
La durée utile approuvée par le MDN pour les articles 003 et 004 est actuellement de 84 mois.

6.16 Codes d'assurance de la qualité

A1009C (2008-05-12), Accès au lieu d'exécution des travaux
D5510C (2017-08-17), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada
D5515C (2010-01-11), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
D5540C (2010-08-16), ISO 9001 : 2008 Systèmes de management de la qualité – exigences (code de l'assurance de la qualité Q) pour tous les articles

6.17 Exigences relatives à l'assurance de la qualité – Sécurité des sous-marins – Pour les articles 001 et 002

Les travaux décrits dans le contrat portent sur des systèmes ou des équipements de sous-marins classifiés au premier niveau ou qui sont critiques d'une façon quelconque pour la sécurité des sous-marins, comme défini dans l'*Instruction technique des Forces canadiennes (ITFC) C-23-VIC-000/AM-001, Quality Assurance for Safety in Submarines – VICTORIA Class* (disponible en anglais seulement). La fabrication, la réparation, la révision, l'inspection, l'installation et les essais de chacun des articles identifiés dans les exigences doivent faire l'objet d'une documentation en conformité avec les exigences de l'ITFC susmentionnée.

Pour chacun de ces articles, l'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité (*formulaire DND 2513* ou un équivalent produit localement approuvé par le responsable de l'assurance de la qualité [RAQ]) qui répond aux exigences de l'ITFC. Pour les travaux effectués par un sous-traitant, l'entrepreneur doit obtenir un certificat de conformité du sous-traitant. L'obtention dudit certificat de conformité du sous-traitant n'élimine pas l'obligation pour l'entrepreneur d'assurer la conformité aux exigences techniques, ni ne doit être interprétée comme une acceptation de responsabilité de la part du Canada envers le sous-traitant.

Pour chacun de ces articles, le certificat de conformité, ainsi que les copies certifiées de toute dérogation ou exemption et tous les autres documents nécessaires indiqués dans l'Énoncé des exigences de qualité (*formulaire DND 2328* ou l'équivalent) joints à l'énoncé des besoins, l'énoncé des travaux ou les spécifications techniques dans l'*annexe D, Énoncé des exigences de qualité*, du contrat ou autrement annexé ou faisant partie intégrante du contrat, doivent être complétés et mis à la disposition du RAQ désigné, pour examen, avant l'envoi dudit article et des documents connexes au ministère de la Défense nationale. À moins d'indication contraire de la part du RAQ, ces documents doivent être joints à l'envoi qu'ils visent, dans une enveloppe étanche.

6.18 Documents de sortie – Distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. deux (2) copies (dans une enveloppe étanche) jointes à l'envoi pour le destinataire;
- c. une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. une (1) copie à :

*Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l'attention de : 5-2-2-2*

- e. une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. une (1) copie à l'entrepreneur;
- g. pour tous les entrepreneurs non canadiens, une (1) copie à :

*DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2*

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

D5604C (2008-12-12), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger
D5605C (2010-01-11), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi aux États-Unis
D5606C (2017-11-28), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada

Certificat de conformité du fabricant : L'entrepreneur est informé qu'afin que ses livraisons soient acceptées et bien reçues, le certificat de conformité du fabricant doit être joint à l'envoi et être signé par une personne dûment autorisée, désignée par le fabricant de l'équipement. En plus de la signature, le nom de cette personne doit être inscrit en lettres moulées à côté ou en dessous de la signature.

6.19 Instructions d'expédition

6.19.1 Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) – entrepreneurs établis à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à _____ (**insérer le nom du lieu convenu, p. ex. l'établissement de l'entrepreneur**) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN, par télécopieur ou par courriel, afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et de fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

Instruction aux agents de négociation des contrats : Avant l'attribution d'un contrat, choisir l'option a), b), c), ou d), et supprimer les options non utilisées ainsi que la présente instruction.

- a. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi aux États-Unis :
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
OU
- b. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi au Royaume-Uni (RU) ou en Irlande :
Logistique intégrée du Royaume-Uni (LIRU)
Téléphone : 011-44-1895-613023, ou 011-44-1895-613024, ou
Télécopieur : 011-44-1895-613046
Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca
De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca.
La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GBP) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouanée par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers, Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de HMCE en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section « Export Declaration » dans les NES, indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit veiller à ce que cette procédure soit exécutée pour tous les entrepôts, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. HMCE autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. **Remarque :** Pour être sûr de recevoir une réponse sur

tout renseignement contractuel comme les Incoterms, etc., toujours mettre le courriel suivant, ILHQOttawa@forces.gc.ca, en copie conforme (c.c.).

OU

- c. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi dans un pays autre que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Irlande :

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)

Téléphone : +49-(0)-2203-908-1807 ou 2748 ou 5304

Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746

Courriel : ILEA@forces.gc.ca

Remarque : Pour être sûr de recevoir une réponse sur tout renseignement contractuel comme les Incoterms, etc., toujours mettre le courriel suivant,

ILHQOttawa@forces.gc.ca, en copie conforme (c.c.).

OU

- d. Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le Military Assistance Program Address Directory du département de la Défense des États-Unis (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'Indicateur n'ont pas été respectées.

Instruction aux agents de négociation des contrats : Insérer les paragraphes 3 à 7 suivants avec toutes les options ci-dessus, sauf l'option d), Vente de matériel militaire des États-Unis à l'étranger, puis supprimer la présente instruction.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du ministère de la Défense nationale :
- le numéro du contrat;
 - l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - la description de chaque article;
 - le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - une copie de la facture commerciale (conformément à la clause [C2608C](#) de la section 4 du [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#)) ou une copie du formulaire CI1, [Facture des douanes canadiennes](#) (PDF 429 Ko) – ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - les codes de la [Schedule B](#) (disponible en anglais seulement) (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier fondé sur le Système harmonisé des États-Unis (pour l'importation);
 - le certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (conformément à la clause [C2608C](#) de la section 2), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique;
 - les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, qui pourraient comprendre l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait de retards occasionnés par le Canada, la propriété quant aux biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada, soit après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme, soit après un délai de 30 jours suivant la date de livraison précisée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.19.2 Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à _____ (***insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur***) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN, par télécopieur ou par courriel, afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et de fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

Instruction aux agents de négociation des contrats : Avant l'attribution d'un contrat, choisir l'option a), b), c) ou d), et supprimer les options non utilisées ainsi que la présente instruction.

- a. ***Insérer le texte suivant dans tous les contrats attribués à des fournisseurs uniques, sauf les contrats de réparation et de révision, lorsque l'entrepreneur est établi au Canada :***
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
- b. ***Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est établi entre Kingston (inclusivement) et la frontière entre l'Ontario et le Manitoba :***
Logistique intégrée de la région centrale (LIRC)
Téléphone : 1-866-371-5420 (sans frais)
Télécopieur : 1-866-419-1627 (sans frais)
Courriel : ILCA@forces.gc.ca
- c. ***Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est établi au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans la région de la capitale nationale, y compris la région à l'est de Kingston :***
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
- d. ***Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est établi au Québec :***

Logistique intégrée de la région du Québec (LIRQ)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais) ou

1-514-252-2777, poste 4673, 2852

Télécopieur : 1-866-939-8673 (sans frais) ou

1-514-252-2911

Courriel : 25DAFCTrafficQM@forces.gc.ca

- e. *Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est établi dans la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) :*

Logistique intégrée de la région de l'Atlantique (LIRA)

Téléphone : 1-902-427-1438

Télécopieur : 1-902-427-6237

Courriel : BlogLAA@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. les détails complets sur les marchandises et produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, qui pourraient comprendre l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait de retards occasionnés par le Canada, la propriété quant aux biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada, soit après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme, soit après un délai de 30 jours suivant la date de livraison précisée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-183311/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-183311

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
008vci.W8482-183311

Buyer ID - Id de l'acheteur
008vci
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A – BESOIN

Voir le document ci-joint intitulé *Annexe « A », Détails des articles.*

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-183311/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-183311

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
008vci.W8482-183311

Buyer ID - Id de l'acheteur
008vci
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- dépôt direct (national et international);
- échange de données informatisées;
- virement télégraphique (international seulement).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-183311/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-183311

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
008vci.W8482-183311

Buyer ID - Id de l'acheteur
008vci
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C – ENSEMBLE DE DONNÉES POUR L'IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Voir le document PDF ci-joint intitulé *Ensemble de données pour l'identification du matériel*.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-183311/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-183311

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
008vci.W8482-183311

Buyer ID - Id de l'acheteur
008vci
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D – ÉNONCÉ DES EXIGENCES DE QUALITÉ

Voir le document ci-joint intitulé *Énoncé des exigences de qualité*.

W8482-183311/A

ANNEX A LINE ITEM DETAILS / ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Item / Article	Part Number / Numéro de pièce	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de la destination	Invoice Address / Adresse de facturation	Security Requirement / Besoin de Sécurité	Quality Assurance Code (QAC) / Code de la Qualité	Controlled Goods (CTAG) or ITAR / Marchandises Contrôlées (ATTIC ou ITAR)	Trade Agreements / Accords Commerciaux	Delivery Date / Date de Livraison	FIRM UNIT PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: Applicable taxes included / PRIX COMPRIS: Taxes applicables incluses
1	GCAR01-D5-A-1-D-1-A-1 801-D5-A-1-D-1-A-1	NSN / NND: N4820-99-499429 PART NO. / No. de pièce: 3TOP VALVE / CARTOUCHE, VANNE D'ARRÊT GCAR01-D5-A-1-D-1-A-1 NCAGE: K2516 Part No. / No. de pièce: GCAR01-D5-A-1-D-1-A-1 NCAGE: H6451 Part No. / No. de pièce: 801-D5-A-1-D-1-A-1 NCAGE: L6427 OR / OU Equivalent part No. / No. de pièce équivalent: Supplier No. / No. de Fournisseur:	EA / CH	12	BASE COMMANDER CFB ESQUIMALT RMK 66 COLWOOD VICTORIA BC V9A 7N2 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE LOGISTIC OFFICER CFB ESQUIMALT 57N FORCES P.O. BOX 17000 VICTORIA BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	Q	NO / NON	YES / OUI	Please specify - Indiquez s'il vous plaît	TBD	TBD
2	GCAR01-D5-A-1-D-1-A-1 801-D5-A-1-D-1-A-1	NSN / NND: N4820-99-499429 PART NO. / No. de pièce: 3TOP VALVE / CARTOUCHE, VANNE D'ARRÊT GCAR01-D5-A-1-D-1-A-1 NCAGE: K2516 Part No. / No. de pièce: GCAR01-D5-A-1-D-1-A-1 NCAGE: H6451 Part No. / No. de pièce: 801-D5-A-1-D-1-A-1 NCAGE: L6427 OR / OU Equivalent part No. / No. de pièce équivalent: Supplier No. / No. de Fournisseur:	EA / CH	7	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BDDG 0-2NE DOOR 1 THRU 13 HAULAK NS B3K 5X5 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE MARITIME FORCES ATLANTIC P.O. BOX 9900, 57N FORCES HAULAK NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	Q	NO / NON	YES / OUI	Please specify - Indiquez s'il vous plaît	TBD	TBD
3	NA3104	NSN / NND: N4820-99-292924 PART NO. / No. de pièce: REDUCING STATION / STATION REDUCTRICE NA3104/NGEGE: K0287 Part No. / No. de pièce: NA3104/NGEGE: L6427 OR / OU Equivalent part No. / No. de pièce équivalent: Supplier No. / No. de Fournisseur:	EA / CH	3	BASE COMMANDER RMK 66 COLWOOD VICTORIA BC V9A 7N2 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE BASE LOGISTIC OFFICER CFB ESQUIMALT RMK 66 COLWOOD VICTORIA BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	Q	NO / NON	YES / OUI	Please specify - Indiquez s'il vous plaît	TBD	TBD
4	NA3104	NSN / NND: N4820-99-292924 PART NO. / No. de pièce: REDUCING STATION / STATION REDUCTRICE NA3104/NGEGE: K0287 Part No. / No. de pièce: NA3104/NGEGE: L6427 OR / OU Equivalent part No. / No. de pièce équivalent: Supplier No. / No. de Fournisseur:	EA / CH	2	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BDDG 0-2NE DOOR 1 THRU 13 HAULAK NS B3K 5X5 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE HMC DOCKYARD P.O. BOX 9900, 57N FORCES HAULAK NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	Q	NO / NON	YES / OUI	Please specify - Indiquez s'il vous plaît	TBD	TBD

STATEMENT OF QUALITY REQUIREMENTS

LCMM
DNPS 4-3-4
TELEPHONE NUMBER
(819) 939-0028

DATE RAISED (DD-MM-YYYY)
08/11/2017
NATO STOCK NUMBER
994369429
SERIAL NUMBER

CONTRACTOR
CONTRACTOR ADDRESS
CARTRIDGE ASSEMBLY, DN40, STOP VALVE

PREVIOUS ENQUIRY/ RFQ
6000418102
CONTRACT, ORDER, OR TRACKING NO.
QCA/ W8482-183311

NO. OF ITEMS LISTED ON SOQR
8
LINE ITEM AS PER ORDER
/ 001

CONTRACTOR ASSEMBLY, DN40, STOP VALVE

DRAWING NO. / PART NO.	DESCRIPTION	QTY	MATERIAL	TYPE OF TEST		DOCUMENTATION REQUIREMENTS	
				Item Ref	Test	Material and Components	Welding and Brazing
801-D5A-1-D-1-A-1	CARTRIDGE ASSEMBLY DN40 STOP VALVE		ASSEMBLY	A	C		
805-02013	CARTRIDGE COVER		D STN 02-833 PT 2 CL1GR1	B	C	C	A
805-03010	CARTRIDGE		D STN 02-833 PT 2 CL1GR1	C	C	C	A
805-04008	SPINDLE		D STN 02-833 PT 2 CL1GR1	D	C	C	A
805-05001	PLUG		D STN 02-833 PT 2 CL1GR1	E	C	C	A
805-06002	VALVE SEAT		PEEK	F	C	C	A
805-08002	DRIVE NUT		NAB DCLPS 001	G	C	C	A
NUTS N09	NUT NYLOC M10		D STN 02-862 PT 3 SMI-M	H	C	C	A

DRAWING NO. / PART NO.	DESCRIPTION	QTY	MATERIAL	TYPE OF TEST		DOCUMENTATION REQUIREMENTS	
				Item Ref	Test	Material and Components	Welding and Brazing
1	Record on DND 2513 or Equivalent			1	C		
2	Material Specification			2	C		
3	Material Specification			3	C		
4	Mat. Spec / See Note 6			4	C		
5	See Note 7			5	C		
6	DSTAN 02-729 : Pt 5			6	C		
7	DSTAN 02-863			7	C		
8	See Note 3			8	C		
9	Drawing			9	C		
10	Supplier's Cert.			10	C		
11	See Note 4			11	C		
12	See Note 4			12	C		
13	See Note 4			13	C		
14	See Note 4			14	C		
15	See Note 4			15	C		
16	See Note 4			16	C		
17	See Note 4			17	C		
18	See Note 4			18	C		
19	See Note 4			19	C		
20	See Note 4			20	C		
21	See Note 4			21	C		
22	See Note 4			22	C		
23	See Note 4			23	C		
24	See Note 4			24	C		
25	See Note 4			25	C		
26	See Note 4			26	C		
27	See Note 4			27	C		
28	See Note 4			28	C		
29	See Note 4			29	C		
30	See Note 4			30	C		
31	See Note 4			31	C		
32	See Note 4			32	C		
33	See Note 4			33	C		
34	See Note 4			34	C		
35	See Note 4			35	C		
36	See Note 4			36	C		
37	See Note 4			37	C		
38	See Note 4			38	C		
39	See Note 4			39	C		
40	See Note 4			40	C		
41	See Note 4			41	C		
42	See Note 4			42	C		
43	See Note 4			43	C		
44	See Note 4			44	C		
45	See Note 4			45	C		
46	See Note 4			46	C		
47	See Note 4			47	C		
48	See Note 4			48	C		
49	See Note 4			49	C		
50	See Note 4			50	C		

Miscellaneous Notes:

SPECIFICATION	
1	Record on DND 2513 or Equivalent
2	Material Specification
3	Material Specification
4	Mat. Spec / See Note 6
5	See Note 7
6	DSTAN 02-729 : Pt 5
7	DSTAN 02-863
8	See Note 3
9	Drawing
10	Supplier's Cert.
11	See Note 4
12	See Note 4
13	See Note 4
14	See Note 4
15	See Note 4
16	See Note 4
17	See Note 4
18	See Note 4
19	See Note 4
20	See Note 4
21	See Note 4
22	See Note 4
23	See Note 4
24	See Note 4
25	See Note 4
26	See Note 4
27	See Note 4
28	See Note 4
29	See Note 4
30	See Note 4
31	See Note 4
32	See Note 4
33	See Note 4
34	See Note 4
35	See Note 4
36	See Note 4
37	See Note 4
38	See Note 4
39	See Note 4
40	See Note 4
41	See Note 4
42	See Note 4
43	See Note 4
44	See Note 4
45	See Note 4
46	See Note 4
47	See Note 4
48	See Note 4
49	See Note 4
50	See Note 4

Miscellaneous Certificates:

Key to Inspection and Tests

A. Certification to be retained by the manufacturer for a period of 5 years and copies to be retained by the contractor for a period of 5 years.

B. Certification to be retained by the manufacturer for a period of 5 years.

C. Certification to be copied to the Records Authority for retention in the OA live file.

D. Documentation to be copied to the Records Authority for retention as required.

X. Re-used item. Original Certs IAW C-23-VC

Issue: Date (dd-mm-yyyy) Comments

A 08/11/2017 Initial Issue

Sheet 1 of 2

This form meets the requirements of C-23-VC-000/AM-001
Revision Dated 2013-11-01

DND 2328 Dated 28 JAN 2011

QUALITY PLAN AND PROCESS PROCEDURES APPROVAL/RECORDS FORM

COMPANY:

ORDER NUMBER:

SUBMITTED DOCUMENT			PARENT DOCUMENT			ITEM DESCRIPTION	APPROVAL DATE	SQQR LINE ITEM REF.	REMARKS
IDENTIFICATION	OWNER	ISSUE/REV.	SPEC	METHOD	MATERIAL				

Process Form - Rev 1.1 Local reproduction permitted, or electronic copy available through originating purchasing department

Comments/instructions

Unique identification number: A number unique to the assembly or part referenced on the SQQR requisition number. This number shall be preceded by the letter QCA and must include the line number of the item on the SQQR. This unique identification number shall be etched on the material IAW C-23-VIC-000/AM-00.

QCA: Quality Control Assured. Acronym used to precede unique number for all 1st level parts

Description: Proper item name IAW CGCS

PWGSC contract number: Contract Number

PWGSC line item: Line number of item from the PWGSC contract

NATO stock number: Self explanatory

Purchase order number: Self explanatory

Comments: Any and all comments/concerns regarding item being provided under this certificate

Raised by: Who raised the comments and under what authority

Quantity: Quantity of items manufactured under this specific number. See "Batch Identification" in C-23-VIC-000/AM-001

Serial no.: Any serial number associated with this assembly

Deviations / Waivers: Any and all deviations or waivers associated with the manufacture of this item

SQQR sheet no.: Multiple SQQR sheets may sometimes be necessary

Lot: Letter of line associated with SQQR sheet

Serial no. / Deviations / Waivers: Component specific serial numbers or deviations/waivers

Material ID: Numbers associated to the raw manufactured material or stock

Material Spec: Specification number used in the manufacture of this material

Batch lot no.: Number assigned to specific batches of material

X-Ray no.: Component specific x-ray numbers to include with x-rays taken for NAB castings or similar

Cure date: The date that rubber components were cured

Validation date: Completion date of all NAB casting certifications

Certification statement: To be certified and stamped by approved QM/QC cell

Commentaires /instructions

Numéro d'identification unique: Un numéro unique pour l'assemblage ou la pièce ou cité en référence sur l'EEQ. Ce numéro doit être gravé sur l'équipement/matériau conformément à C-23-VIC-000/AM-001 cité en référence sur l'EEQ.

QCA: Contrôle de la qualité assure. Acronyme employé qui précède un nombre unique pour toutes les pièces de 1er niveau

Description: Appellation de l'article conformément au SCGC

Numéro du contrat de TPSGC: Numéro du contrat

Ligne d'article de TPSGC: Numéro de l'article provenant du contrat

Numéro de nomenclature OTAN: Explicite

Numéro de commande: Explicite

Commentaires: Tout commentaire concernant l'article fourni conformément au présent certificat.

Demandé par: Qui a soulevé les commentaires et sous quelle autorité.

Quantité: Quantité d'articles fabriqués sous ce numéro spécifique. Voir "l'identification du lot" dans le C-23-VIC-000/AM-001

N° de série: Tout numéro de série associé avec cet assemblage

Déviations / Exemptions: Toute déviation ou exemption associée à la fabrication de cet article

N° de feuille EEQ: Plusieurs feuilles EEQ sont parfois nécessaires

Lot: Lettre de ligne associée avec la feuille EEQ

N° de série / Déviations / Exemptions: Numéros de séries spécifiques des composantes ou des déviations / exemptions

ID du matériel: Numéros associés aux matières premières manufacturées ou aux stocks

Spéc. du matériel: Numéros des spécifications utilisées dans la fabrication de ce matériel

N° de lot: Numéros assignés à des lots spécifiques de matériel

N° de rayons X: Composantes de numéros de rayons X spécifiques et incluent les rayons X provenant des coulages NAB ou similaires

Date de vulcanisation: Date à laquelle les composants en caoutchouc ont été vulcanisés

Date de validation: Date d'achèvement de toutes les certifications des coulages NAB

Énoncé de certification: Le fait d'être certifié et estampillé par une cellule AQ/QC approuvée

STATEMENT OF QUALITY REQUIREMENTS

LCMM
DNPS 4-3-4
TELEPHONE NUMBER
(819) 939-0028

DATE RAISED (DD-MM-YYYY)
08/11/2017
NATO STOCK NUMBER
994369429
SERIAL NUMBER

CONTRACTOR
CONTRACTOR ADDRESS
QCA/ W8482-183311

PREVIOUS ENQUIRY/ RFQ
6000418102
CONTRACT, ORDER, OR TRACKING NO.
QCA/ W8482-183311

NO. OF ITEMS LISTED ON SOQR
8
LINE ITEM AS PER ORDER
/ 002

CONTRACTOR ADDRESS
CARTRIDGE ASSEMBLY, DN40, STOP VALVE

CONTRACTOR ADDRESS
CARTRIDGE ASSEMBLY, DN40, STOP VALVE

DRAWING NO. / PART NO.	DESCRIPTION	QTY	MATERIAL	TYPE OF TEST	
				Test Ref	Item Ref
801-D5A-1-D-1A-1	CARTRIDGE ASSEMBLY, DN40, STOP VALVE		ASSEMBLY		
805-02/013	CARTRIDGE COVER		D STN 02-833 PT 2, CL IGR1		
805-03/010	CARTRIDGE		D STN 02-833 PT 2, CL IGR1		
805-04/008	SPINDLE		D STN 02-833 PT 2, CL IGR1		
805-05/001	PLUG		D STN 02-833 PT 2, CL IGR1		
805-06/002	VALVE SEAT		PEEK		
805-08/002	DRIVE NUT		NAB DCLIPS 001		
NUTS N09	NUT, NYLOC M10		D STN 02-862 PT 3 SMI-M		

DOCUMENTATION REQUIREMENTS		TESTS		ASSEMBLY / ORDER ITEM	
MATERIAL AND COMPONENTS	WELDING AND BRAZING	TESTS	ASSEMBLY / ORDER ITEM	MATERIAL AND COMPONENTS	WELDING AND BRAZING
Item Identification	Chemical	1		Release Inspection	48
Mechanical	2			Concessions / Deviations / Waivers	49
Heat Treatment	3			Class of Documentation	46
Material Control	4			Misc Certs	44
Surface Treatment	5			Certificate of Conformity	43
Ultraasonic	6			Preservation and Packing	42
Radiographic	7			Calibration	41
Class of Casting	8			Dimensional	40
Validation / Re-validation	9			Cleanliness	39
Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	10			Performance / Function	38
Surface Finish, Visual and Dimensions	11			Pressure	37
Pressure	12			Customer's QASOR (or SOQR)	36
Load	13			Process Form	35
Load	14			Shock Test	34
Certificate of Conformity	15			Fire	33
Continuity and Cond Ident	16			Open Cable Destruction	32
Insulation Resistance	17			High and Low Temp Cycling	31
Hydraulic end Insulation	18			Hydraulic and Insulation	30
High Voltage Ionization	19			Cable Certificate	29
Welding - General / Records	20			Load	28
Welding - Procedure	21			Weld Repair Records NAB (if applic)	27
Welding - Acceptance Class	22			Radiographic	26
Brazing - Records	23			Ultraasonic	25
Visual	24			Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	24
Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	25			Visual	23
Pressure	26			Brazing - Records	22
Load	27			Welding - Acceptance Class	21
Welding - General / Records	28			Welding - Procedure	20
High Voltage Ionization	29			High Voltage Ionization	19
Hydraulic end Insulation	30			Hydraulic end Insulation	18
Insulation Resistance	31			Insulation Resistance	17
Continuity and Cond Ident	32			Continuity and Cond Ident	16
Certificate of Conformity	33			Certificate of Conformity	15
Load	34			Load	14
Load	35			Load	13
Welding - General / Records	36			Welding - General / Records	12
Welding - Procedure	37			Welding - Procedure	11
Welding - Acceptance Class	38			Welding - Acceptance Class	10
Brazing - Records	39			Brazing - Records	9
Visual	40			Visual	8
Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	41			Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	7
Pressure	42			Pressure	6
Load	43			Load	5
Certificate of Conformity	44			Certificate of Conformity	4
Continuity and Cond Ident	45			Continuity and Cond Ident	3
Insulation Resistance	46			Insulation Resistance	2
Hydraulic end Insulation	47			Hydraulic end Insulation	1
High Voltage Ionization	48			High Voltage Ionization	0
Welding - General / Records	49			Welding - General / Records	0
Welding - Procedure	50			Welding - Procedure	0
Welding - Acceptance Class	51			Welding - Acceptance Class	0
Brazing - Records	52			Brazing - Records	0
Visual	53			Visual	0
Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	54			Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	0
Pressure	55			Pressure	0
Load	56			Load	0
Certificate of Conformity	57			Certificate of Conformity	0
Continuity and Cond Ident	58			Continuity and Cond Ident	0
Insulation Resistance	59			Insulation Resistance	0
Hydraulic end Insulation	60			Hydraulic end Insulation	0
High Voltage Ionization	61			High Voltage Ionization	0
Welding - General / Records	62			Welding - General / Records	0
Welding - Procedure	63			Welding - Procedure	0
Welding - Acceptance Class	64			Welding - Acceptance Class	0
Brazing - Records	65			Brazing - Records	0
Visual	66			Visual	0
Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	67			Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	0
Pressure	68			Pressure	0
Load	69			Load	0
Certificate of Conformity	70			Certificate of Conformity	0
Continuity and Cond Ident	71			Continuity and Cond Ident	0
Insulation Resistance	72			Insulation Resistance	0
Hydraulic end Insulation	73			Hydraulic end Insulation	0
High Voltage Ionization	74			High Voltage Ionization	0
Welding - General / Records	75			Welding - General / Records	0
Welding - Procedure	76			Welding - Procedure	0
Welding - Acceptance Class	77			Welding - Acceptance Class	0
Brazing - Records	78			Brazing - Records	0
Visual	79			Visual	0
Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	80			Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	0
Pressure	81			Pressure	0
Load	82			Load	0
Certificate of Conformity	83			Certificate of Conformity	0
Continuity and Cond Ident	84			Continuity and Cond Ident	0
Insulation Resistance	85			Insulation Resistance	0
Hydraulic end Insulation	86			Hydraulic end Insulation	0
High Voltage Ionization	87			High Voltage Ionization	0
Welding - General / Records	88			Welding - General / Records	0
Welding - Procedure	89			Welding - Procedure	0
Welding - Acceptance Class	90			Welding - Acceptance Class	0
Brazing - Records	91			Brazing - Records	0
Visual	92			Visual	0
Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	93			Surface Flaw (Mag Part., Dye Pen.)	0
Pressure	94			Pressure	0
Load	95			Load	0
Certificate of Conformity	96			Certificate of Conformity	0
Continuity and Cond Ident	97			Continuity and Cond Ident	0
Insulation Resistance	98			Insulation Resistance	0
Hydraulic end Insulation	99			Hydraulic end Insulation	0
High Voltage Ionization	100			High Voltage Ionization	0

Notes:
 1. Cure Date of any Rubber Item shall be indicated on the Certificate of Conformity (C of C)
 2. Test pressure for item 38 shall be indicated in the box below (if required)
 3. Surface Flaw examination to be IAW D STN 02-729; Part 2, 3 and 4 or D STN 08-171 as appropriate to the Material
 Specifications
 4. As provided as an attachment
 5. As per specification of Bar Material is to be an approved procedure written to the general requirements of D STN 08-171 or D STN 02-729 Part 5
 6. A heat treatment certificate is required if raw material is heat treated from supply condition or post manufacturing/plating, if null then at minimum a comment on the C of C is required
 7. Fasteners IAW D STN 02-862 Part 3 clause 6.6.4; a mill certification must be supplied IAW clauses
 8. NAB items IAW material specifications or if not required by the specifications then as a minimum a heat treatment certificate shall be supplied that states the heat treatment condition such as "not worked"
 9. Zinc plated and passivated IAW D STN 02-862 Part 3
 10. Wall thickness values are to be recorded on a wall thickness recording sheet in such a way that they are cross referenced to a grid based sketch IAW D STN 02-672 Part 2, clause 3.4b

Miscellaneous Certificates:
 1. Record on DND 2513 or Equivalent
 2. Material Specification
 3. Material Specification
 4. Mat. Spec / See Note 6
 5. See Note 7
 6. DNSTAN 02-729 - Pt 5
 7. DNSTAN 02-863
 8. See Note 3
 9. Drawing
 10. Supplier's Cert.

SPECIFICATION	
1	Record on DND 2513 or Equivalent
2	Material Specification
3	Material Specification
4	Mat. Spec / See Note 6
5	See Note 7
6	DNSTAN 02-729 - Pt 5
7	DNSTAN 02-863
8	See Note 3
9	Drawing
10	Supplier's Cert.

Key to Inspection and Tests
 A. Certification to be retained by the manufacturer for a period of 5 years and copies to be distributed in accordance with contract requirements.
 B. Certification to be retained by the manufacturer for a period of 5 years.
 C. Certification to be copied to the Records Authority for retention in the QA live file.
 D. Documentation to be copied to the Records Authority for retention as required.
 X. Re-used item. Original Certs IAW C-23-VIC

Revision Date: 2013-1-16-01

This form meets the requirements of C-23-VIC-900/AM-061

Test Pressure (Item 38, if required)
 Initial Issue
 420 BAR

Date (dd-mm-yyyy)
 08/11/2017

Comments

Sheet 2 of 2

DND 2328 Dated 28 JAN 2011

QUALITY PLAN AND PROCESS PROCEDURES APPROVAL/RECORDS FORM

COMPANY:

ORDER NUMBER:

SUBMITTED DOCUMENT		PARENT DOCUMENT			ITEM DESCRIPTION	APPROVAL DATE	SQQR LINE ITEM REF.	REMARKS
IDENTIFICATION	OWNER	ISSUE/REV.	SPEC	METHOD				

Local reproduction permitted, or electronic copy available through originating purchasing department



1st Level Submarine Certificate of Conformity and Index of Documentation
Certificat de conformité de sous-marin de 1^{er} niveau et index des documents

Unique identification number - Numéro d'identification unique		PWGSC contract number: Numéro du contrat de TPSGC :	
QCA		PWGSC line item: Ligne d'article de TPSGC :	
Description		NATO stock number: Numéro de nomenclature OTAN :	
Comments - Commentaires		Purchase order number: Numéro de commande :	
Raised by: Demandé par :			

Assembly details - Détails d'assemblage	
Quantity - Quantité	Serial no. - N° de série
Deviations / Waivers - Déviations / Exemptions	

Component details - Détails des composantes						
SOOR sheet no. N° de feuille EEQ	Let	Serial no. / N° de série / Déviations / Exemptions	Material ID / ID du matériel / Spéc du matériel / N° de lot	X-Ray no. N° de rayons X	Cure date Date de vulcanisation	Validation date Date de validation

Certification statement - Énoncé de certification

We hereby certify that the goods and documentation as detailed on this form conform to the requirements of the purchase order or contract. Documentation will be retained by _____ and made available for audit.

Nous certifions par les présentes que les produits et les documents décrits sur le présent formulaire sont conformes aux exigences du numéro de commande ou du contrat, les documents seront conservés par _____ et seront disponibles à des fins de vérification.

Date	Name (printed) - Nom (lettres mouillées)	Title - Titre	Signature
------	--	---------------	-----------



Comments/instructions

Unique identification number: A number unique to the assembly or part referenced on the SOQR requisition number. This number shall be preceded by the letter QCA and must include the line number of the item on the SOQR. This unique identification number shall be etched on the materiel IAW C-23-VIC-000/AM-00.

QCA: Quality Control Assured. Acronym used to precede unique number for all 1st level parts

Description: Proper item name IAW CGCS

PWGSC contract number: Contract Number

PWGSC line item: Line number of item from the PWGSC contract

NATO stock number: Self explanatory

Purchase order number: Self explanatory

Comments: Any and all comments/concerns regarding item being provided under this certificate

Raised by: Who raised the comments and under what authority

Quantity: Quantity of items manufactured under this specific number. See "Batch Identification" in C-23-VIC-000/AM-001

Serial no.: Any serial number associated with this assembly

Deviations / Waivers: Any and all deviations or waivers associated with the manufacture of this item

SOQR sheet no.: Multiple SOQR sheets may sometimes be necessary

Let: Letter of line associated with SOQR sheet

Serial no. / Deviations / Waivers: Component specific serial numbers or deviations/waivers

Material ID: Numbers associated to the raw manufactured materiel or stock

Material Spec: Specification number used in the manufacture of this materiel

Batch lot no.: Number assigned to specific batches of materiel

X-Ray no.: Component specific x-ray numbers to include with x-rays taken for NAB castings or similar

Cure date: The date that rubber components were cured

Validation date: Completion date of all NAB casting certifications

Certification statement: To be certified and stamped by approved QA/QC cell

Commentaires /instructions

Numéro d'identification unique: Un numéro unique pour l'assemblage ou la pièce ou cité en référence sur l'EEQ. Ce numéro doit être gravé sur l'équipement/matériel conformément à C-23-VIC-000/AM-001 cité en référence sur l'EEQ.

CDA: Contrôle de la qualité assure. Acronyme employé qui précède un nombre unique pour toutes les pièces de 1er niveau

Description: Appellation de l'article conformément au SCGC

Numéro du contrat de TPSGC: Numéro du contrat

Ligne d'article de TPSGC: Numéro de l'article provenant du contrat

Numéro de nomenclature OTAN: Explicite

Numéro de commande: Explicite

Commentaires: Tout commentaire concernant l'article fourni conformément au présent certificat.

Demandé par: Qui a soulevé les commentaires et sous quelle autorité.

Quantité: Quantité d'articles fabriqués sous ce numéro spécifique. Voir "Identification du lot" dans le C-23-VIC-000/AM-001

N° de série: Tout numéro de série associé avec cet assemblage

Déviations / Exemptions: Toute déviation ou exemption associée à la fabrication de cet article

N° de feuille EEQ: Plusieurs feuilles EEQ sont parfois nécessaires

Let: Lettre de ligne associée avec la feuille EEQ

N° de série / Déviations / Exemptions: Numéros de séries spécifiques des composants ou des déviations / exemptions

ID du matériel: Numéros associés aux matières premières manufacturées ou aux stocks

Spéc. du matériel: Numéros des spécifications utilisées dans la fabrication de ce matériel

N° de lot: Numéros assignés à des lots spécifiques de matériel

N° de rayons X: Composantes de numéros de rayons X spécifiques et incluant les rayons X provenant des coulages NAB ou similaires

Date de vulcanisation: Date à laquelle les composants en caoutchouc ont été vulcanisés

Date de validation: Date d'achèvement de toutes les certifications des coulages NAB

Énoncé de certification: Le fait d'être certifié et estampillé par une cellule AO/CQ approuvée